



1^{er} juin 2017

Les bases de la politique en faveur des seniors sont posées

(IVS).- La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées vient de publier son rapport. Elle fixe des priorités et propose des mesures concrètes pour anticiper les défis du vieillissement de la population en Valais.

En Valais comme ailleurs, le vieillissement de la population demande une politique sociale adéquate, hors du cadre spécifique de la santé. Mandatée par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, une commission consultative travaille sur le sujet depuis décembre 2015 et vient de rendre son rapport. Ses missions : dresser un état des lieux de la situation des personnes en âge AVS dans le canton et proposer des mesures en faveur de cette population.

Un tableau général des plus de 60 ans

Le rapport amène une vision élargie de la personne âgée, s'intéressant à l'exercice de ses droits citoyens, à la reconnaissance de sa personnalité, de sa place et de ses apports dans la société. La situation actuelle des plus de 60 ans en Valais y est abordée sous les angles suivants : préparation à la retraite, renforcement de la participation des seniors à la vie locale, nouvelles formes d'habitat et de sociabilité dans les quartiers, prise en charge globale des aînés dans les établissements médico-sociaux.

Quatre chantiers prioritaires pour le canton

La Commission propose une centaine de mesures dans des champs divers de la vie des aînés (mobilité, habitat, loisirs, culture, etc.). Par exemple, elle propose de valoriser les compétences des retraités à travers un prolongement d'activité professionnelle ou le bénévolat. Afin d'aider les aînés à maintenir leur autonomie, elle relève la nécessité de renforcer la solidarité intergénérationnelle et la créativité des citoyens à travers des projets novateurs.

Les pistes d'action proposées sont regroupées en quatre « chantiers » prioritaires pour le canton :

- élaborer un diagnostic des besoins des seniors valaisans, selon les différentes tranches d'âge et les spécificités régionales, afin de créer une politique des seniors adaptée à notre réalité.
- assurer à terme le cadre légal nécessaire à une politique des seniors. Un ombudsman cantonal veillerait notamment à la suppression de toutes les discriminations liées à l'âge que ce soit au niveau juridique, social, politique ou économique.
- organiser un « guichet unique » de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais.



- promouvoir des projets citoyens novateurs, en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle.

Article dans la Constitution et structure professionnelle

Pour la Commission, la politique cantonale en faveur des seniors a besoin d'un cadre solide pour produire ses effets. C'est pourquoi elle recommande que les droits des aînés soient inscrits dans la Constitution cantonale et qu'une structure professionnelle soit mise sur pied au niveau du canton.

Présidée par le député Reinhold Schnyder, la Commission consultative a réuni seize personnes issues de différentes institutions et associations actives auprès des seniors. On y compte notamment des représentants de la Fédération valaisanne des retraités, de Pro Senectute, des centres médico-sociaux, du Groupe de réflexion sur la personne âgée de la HES-SO Valais et des services concernés de l'Etat du Valais.

Le Conseil d'Etat a récemment pris acte du rapport de la commission et a chargé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture d'y donner une suite concrète.

Personnes de contact :

- **Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat, 079 248 07 80**
- **Reinhold Schnyder, président de la Commission, 079 366 99 93**
- **Jean-Pierre Salamin, vice-président de la Commission, 079 628 88 52**
- **Chantal Furrer Rey, secrétaire de la Commission, 079 635 99 35**